

# Déchets, recyclage, réutilisation : qu'est-ce que l'économie circulaire ?

LE MONDE | 23.04.2018 à 19h01 • Mis à jour le 23.04.2018 | Par [Pierre Breteau](#) et [Maxime Vaudano](#)  
[http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2018/04/23/dechets-recyclage-reutilisation-qu-est-ce-que-l-economie-circulaire\\_5289558\\_4355770.html](http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2018/04/23/dechets-recyclage-reutilisation-qu-est-ce-que-l-economie-circulaire_5289558_4355770.html)

Le gouvernement veut « tendre » vers 100 % de recyclage du plastique d'ici à 2025, alors que la France affiche un retard dans la valorisation de ses déchets.

Après plusieurs mois de concertation, le gouvernement a présenté le 23 avril sa feuille de route pour développer l'économie circulaire. Les 50 mesures annoncées par le premier ministre, Edouard Philippe, et la secrétaire d'Etat auprès du ministre de la transition écologique et solidaire, Brune Poirson, visent à sortir de l'ère du « tout-jetable », en favorisant les comportements vertueux.

Lire : [Le gouvernement présente son plan pour sortir de l'ère du « tout-jetable »](#)

*L'économie circulaire est un concept ancien qui a été affiné et popularisé dans les années 2000. Il s'agit d'imaginer une alternative à l'économie dominante, dite « linéaire », qui contribue à l'épuisement des ressources et à la dégradation de l'environnement.*

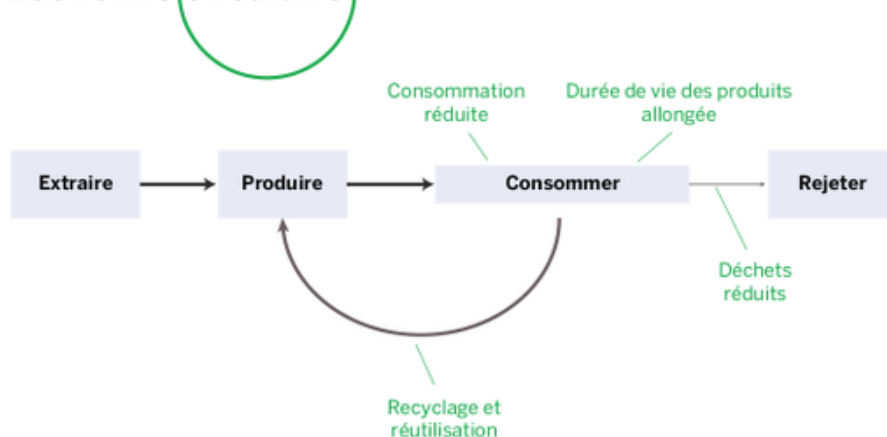
Les penseurs de l'économie circulaire partent du principe que les ressources de la [planète](#) étant limitées, il serait plus avisé de [recycler](#), de [réparer](#) et de [réutiliser](#) les matériaux utilisés à la fois par les ménages et par l'[industrie](#), plutôt que de les [jeter](#) après utilisation.

image: [http://img.lemde.fr/2018/04/23/0/0/1116/1010/534/0/60/0/d16a49c\\_22252-4dgwh0.c8t8d.png](http://img.lemde.fr/2018/04/23/0/0/1116/1010/534/0/60/0/d16a49c_22252-4dgwh0.c8t8d.png)

## Economie linéaire

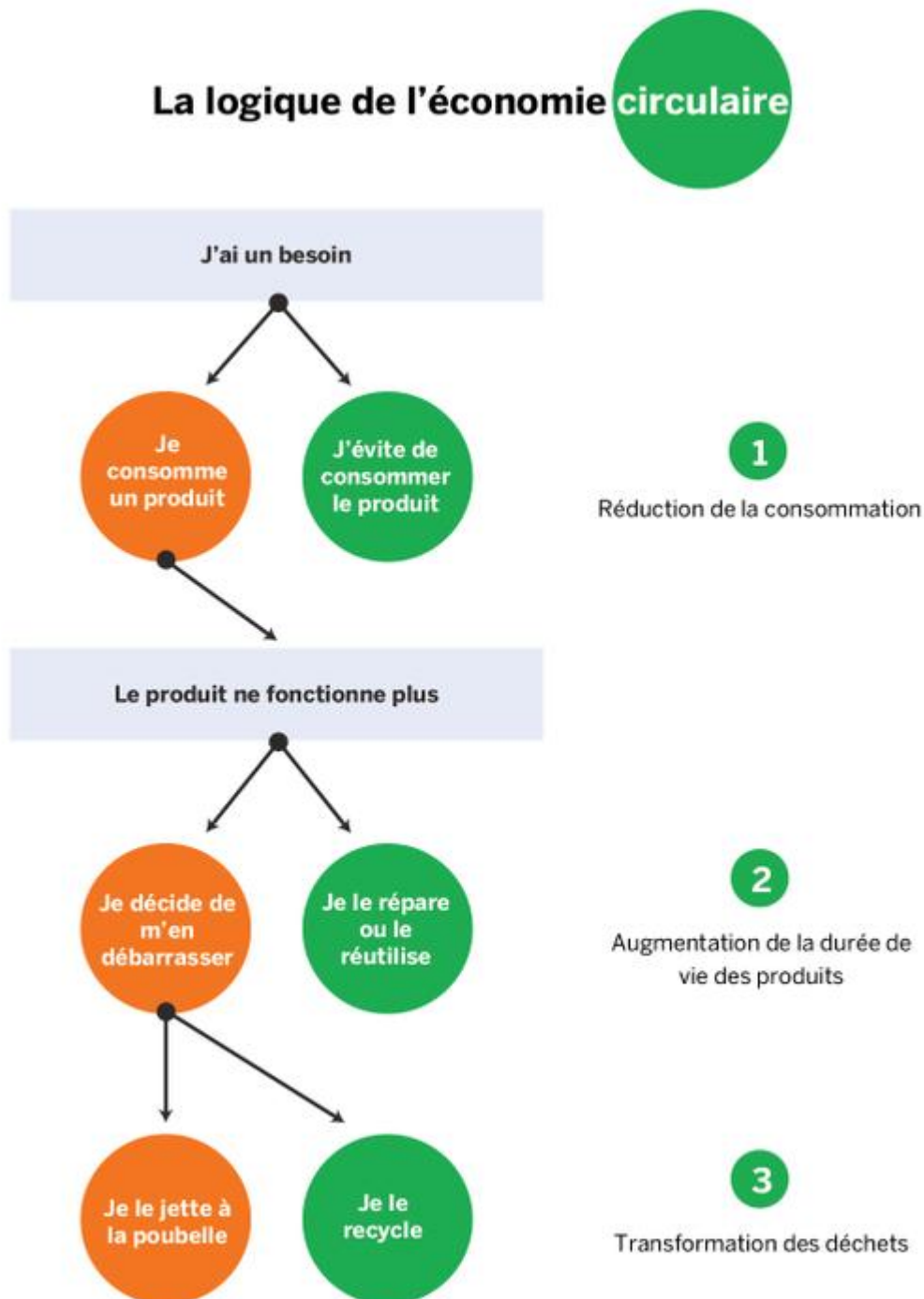


## Economie circulaire



Plusieurs leviers sont actionnables pour limiter le recours aux ressources épuisables à différents niveaux du cycle de consommation :

- avant : réduire la quantité de matières premières pour fabriquer des produits ;
- pendant : mettre au point des produits plus durables et réparables ;
- après : recycler les déchets pour les réutiliser dans d'autres productions.



## Où en est la France ?

« La France a de larges marges de progrès en matière d'économie circulaire », écrit le gouvernement Philippe dans [sa feuille de route du 23 avril](#). Ce constat s'appuie notamment sur l'un des indicateurs les plus tangibles en la matière : le taux de recyclage des déchets.

# Les Français produisent autant de déchets qu'il y a dix ans...

La France est encore loin derrière les meilleurs élèves européens

Ce retard se traduit de façon spectaculaire dans la collecte des emballages plastique : la France, qui vise 100 % en 2025, n'est aujourd'hui qu'à 20 %, contre 30 % pour la moyenne européenne. A peine 55 % des bouteilles en plastique sont collectées, contre plus de 90 % dans les pays nordiques.

## Que peut faire l'Etat ?

L'économie circulaire repose avant tout sur les entreprises : les méthodes qu'elles utilisent pour extraire des ressources jouent directement sur la production de déchets ; la manière de fabriquer des produits influence leur durée de vie ; la capacité à les réparer et les conséquences futures sur l'environnement.

## Le secteur de la construction produit plus de 70 % des déchets en France

Ce graphique présente la production de déchets en France (en 2012), selon leur origine. Les acteurs économiques en produisent 90 %, dont 70 % rien que pour le secteur de la construction.

247 64 30 4 construction entreprises (hors construction) ménages collectivités

Source : [Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'énergie \(Ademe\)](#)

Par leurs comportements, les consommateurs ont une responsabilité importante. Cela peut passer par le choix de produits plus durables ou par un recyclage plus systématique. L'économie circulaire peut également se conjuguer avec une réduction de la consommation, favorisée par exemple de l'économie collaborative, qui consiste à utiliser un service sans forcément être propriétaire du produit (le covoiturage, l'échange de services entre particuliers, etc.).

L'Etat peut enfin jouer un rôle déterminant pour favoriser cette forme d'économie, en interdisant certains comportements et en encourageant d'autres par des incitations financières, ou en reconnaissant l'obsolescence programmée comme délit en 2015.

## Quelques décisions politiques importantes

- **1992** : les producteurs sont tenus responsables de l'élimination des déchets d'emballages qui résultent de la consommation de leurs produits par les ménages.
- **1992** : les communes sont obligées de valoriser et recycler les déchets.
- **2002** : il est interdit de mettre en décharge des déchets « non-ultimes », c'est-à-dire qui peuvent faire l'objet d'une valorisation (recyclage, incinération avec production d'énergie, etc.).
- **2005** : les fabricants doivent proposer l'enlèvement gratuit de leurs appareils électriques et électroniques usagés.
- **2015** : les fabricants doivent informer leurs clients sur la « réparabilité », c'est-à-dire la disponibilité de pièces détachées pour réparer les appareils défectueux, et fournir les pièces sous deux mois.
- **2015** : les pratiques d'obsolescence programmée deviennent un délit, qui peut être poursuivi en justice.
- **2016** : les professionnels qui produisent des déchets (papier, carton, métal, plastique, verre et bois) doivent les trier à la source.
- **2016** : les supermarchés doivent distribuer leurs invendus alimentaires à des associations pour éviter le gaspillage.
- **2017** : les sacs plastiques à usage unique sont interdits à la caisse des commerces.